

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

*Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer*

Direction des services de transport

Arrêté du 28 avril 2011 modifiant l'arrêté du 4 décembre 2008 relatif à la nomination des membres du jury de l'examen d'attestation de capacité permettant l'exercice de la profession de transporteur public de marchandises par bateau de navigation intérieure

NOR : DEVT1109916A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement,
Vu l'arrêté du 28 juillet 1992 modifié relatif à l'examen d'attestation de capacité permettant l'exercice de la profession de transporteur public de marchandises par bateau de navigation intérieure ;

Vu l'arrêté du 4 décembre 2008 modifié relatif à la nomination des membres du jury de l'examen d'attestation de capacité permettant l'exercice de la profession de transporteur public de marchandises par bateau de navigation intérieure ;

Sur proposition du directeur des services de transport,

Arrête :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté du 4 décembre 2008 susvisé est modifié comme suit :

Les deuxième, troisième et quatrième alinéas sont remplacés par les dispositions suivantes :

« En qualité de représentant du ministre chargé des transports, président du jury :

Membre titulaire : M. Didier BEURAIN ;

Membre suppléant : Mme Sophie CABANIS. »

Fait le 28 avril 2011.

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur des services de transport,
P. VIEU